

Dieu donnera, dans notre siècle, au pontife de son Église sainte une explication si claire du mystère de nos autels que les Protestants seront forcés de rentrer dans le giron du Catholicisme. L'auteur nous paraît animé des meilleures intentions, mais il ne s'aperçoit pas que ses écrits sont remplis d'erreurs théologiques sur la transsubstantiation.

LIVRE IV

DE LA MATIÈRE DE L'EUCARISTIE

Jésus-Christ, prêtre selon l'ordre de Melchisédech, a voulu que son sacrifice fût offert sous les espèces du pain et du vin, afin qu'il ressemblât, sous ce rapport, à celui de l'ancien patriarche. D'ailleurs, l'homme éprouvant le double besoin de la faim et de la soif, il était juste que dans le banquet divin auquel il nous convie, Jésus-Christ nous offrît en même temps un aliment solide et un aliment liquide. Saint Thomas d'Aquin nous explique la convenance de cette double matière : « De même, dit-il (1), qu'on se sert d'eau dans le sacrement de baptême pour la lotion spirituelle, parce qu'on emploie communément l'eau pour laver les corps, ainsi, pour la manducation spirituelle qui se fait dans l'Eucharistie, prend-on le pain et le vin, qui sont les bases de l'alimentation physique (1). »

Ce Livre sera divisé en neuf chapitres : 1° des noms du pain et du vin d'oblation ; 2° des éléments du pain d'oblation ; 3° de la confection du pain d'autel ; 4° de la forme des hosties ; 5° des boîtes à hosties ; 6° du vin d'oblation ; 7° de l'eau mêlée au vin d'oblation ; 8° de l'offrande du pain et du vin ; 9° de l'oblation du pain et du vin.

(1) III part., quest. LXXIV, art. 1.

CHAPITRE I

Des noms du pain et du vin d'oblation

Le pain et le vin d'oblation, non encore consacrés, ont été désignés, collectivement, selon les temps et les pays, sous les noms de : *antitypes*, *bénédictions*, *choses saintes* (*sancta*), *dons*, *espèces*, *Eucharistie*, *eulogies*, *figures*, *holocaustes*, *images*, *mystères*, *oblats*, *oblations*, *prémices*, *proposition*, *sacrement*, *sacrifice*, *signes*, *symboles*, *types*, *voile*, etc.

Tous ces noms ont été également donnés au pain seul, que l'on appelle communément *hostie*. Ce mot, d'après Ovide, viendrait d'*hostis*, ennemi :

Hostibus a domitis hostia nomen habet,

parce que les peuples anciens offraient comme victime aux dieux les ennemis vaincus. Il n'est pas impossible que ce mot dérive de l'ancien verbe latin *hostire*, *frapper*, qu'on trouve dans Pacuvius. Quoi qu'il en soit, *hostia*, dans le sens de *victime*, s'appliquait dans l'antiquité à tout ce qui était sacrifié. On a donné ce nom à Jésus-Christ immolé sur nos autels et, par anticipation, au pain non consacré qui doit devenir la victime non sanglante du Saint-Sacrifice. Au moyen-âge, on disait *hoiste*, *oiste*, *oite*.

Le mot *hostie* avec la signification de victime n'a guère survécu au siècle de Corneille et de La Fontaine. « *Hostie*, dit Charles Nodier (1), était très beau dans le sens de victime, mais son acception liturgique lui a fait perdre l'autre. Quand on joua le *Sejanus* de Cyrano, que Mirabeau appelle un cours d'athéisme avec privilège du Roi, des Chrétiens, plus zélés qu'instruits, inondèrent le théâtre, déterminés à troubler par un grand éclat la représentation de cette pièce impie. Mais il

(1) *Examen critique des Dictionnaires de la langue française*, p. 219.

y fallait un prétexte; les vers les plus hardis passèrent cependant sans être remarqués, et le mécontentement des spectateurs ne se manifesta qu'à ces mots de la catastrophe, qu'on prit pour une provocation au plus affreux des sacrilèges : « Frappe, voici l'*hostie*. »

On a encore donné aux *hosties* les noms de *bucellæ*, *circuli*, *coronæ*, *crustulæ farraceæ*, *denaria*, *fermentum*, *formatæ*, *formulæ*; *panes altaris*, *eucharistici*, *divini*, *dominici*, *mysteriorum*, *nummularii*, *orbiculares*, *reticularii*, *sancti*, *sanctorum*, *tessellati*, *vitiæ*; *nummi*, *particulæ*, *placentæ*, *placentulæ orbiculares*, *portiones*, *rotulæ*, *sensibilia*, etc. En certaines provinces de France, on les appelle *bols*, *oublies* (de *oblata*), *pains à chanter* (abréviation de *pains à chanter la messe*).

Les Grecs désignent les *hosties* sous le nom d'*αρωτα* (*pain*), *δωρα* (*les dons*), *μαρτίδια* (*particules*), *προσφορα* (*oblations*). Ce n'est qu'après la consécration que les *particules* s'appellent *μαργαρίται* (*perles*).

L'*hostie*, avant la consécration, s'appelle *baraco* chez les Cophtes; *paristo* (*pain*), *burschan* (*prémices*) ou *kourbano* (*oblation*), chez les Syriens; *xatha* (*primogenitus*) ou *agnus*, chez les Nestoriens; *sabiquiri*, chez les Mingréliens. Après la consécration, on l'appelle *corban* (*oblation*) chez les Cophtes, *isbodicon* chez d'autres Égyptiens; *tabho* (*sceaux*) chez les Jacobites, *gamouro* (*charbons ardents*) chez les Syriens, par allusion au charbon divin dont les lèvres d'Isaïe furent purifiées. Par anticipation, ces divers noms sont donnés parfois au pain non encore consacré.

CHAPITRE II

Des éléments du pain d'oblation

La matière valide du pain d'oblation est le froment, sans mélange, réduit en farine, délayé avec de l'eau pure et naturelle et cuit par l'action du feu. Tous les théologiens rejettent l'emploi des farines de blé sarrazin, d'orge, d'avoine, etc. Saint Thomas admet le grain du *siligo*; mais qu'entend-il par là? On a supposé qu'il parlait du seigle. Pourquoi alors ne s'est-il pas servi du mot *secale*? *Siligo*, dans Pline, signifie le plus pur froment; dans Celse, la fleur de farine de froment. Ce n'est point là le sens que prête à ce mot le docteur angélique, puisqu'il s'agit d'une tolérance. Peut-être a-t-il voulu par là désigner un froment dégénéré, produit par de mauvaises terres.

Quelques rares théologiens ont émis des opinions excentriques sur la composition du pain d'autel. Paludanus a considéré comme valide du pain fait avec de l'amidon; Cajétan, du pain confectionné avec du lait et n'importe quels grains.

Alcuin (1) a constaté l'usage, dans quelques églises, de mettre un peu de sel dans la pâte du pain eucharistique.

Dans les trois articles suivants, nous nous occuperons 1° des éléments du pain d'oblation chez quelques sectes anciennes; 2° de ces mêmes éléments chez les communions dissidentes actuelles; 3° de la question des azymes.

(1) *Epist. LXIX.*

ARTICLE I

Des éléments du pain d'oblation dans quelques sectes anciennes

Saint Épiphane, qui paraît avoir bien connu les livres et les mœurs des Gnostiques, nous dit que dans leurs exécrables mystères, ils offraient à Dieu et se partageaient entre eux la chair d'un enfant né avant terme, après l'avoir broyé dans un mortier avec des aromates. Il ajoute que, pour simuler l'Eucharistie, ils consacraient leurs propres immondices dans ces orgies infernales (1). Nous devons faire remarquer que les Pères imputent parfois aux Gnostiques, en général, ce qui appartient exclusivement à quelques-unes de leurs sectes.

Les Montanistes, le jour de Pâques, piquaient avec des aiguilles, tout le corps d'un enfant d'un an, et avec son sang pétrissaient de la farine pour confectionner leur pain eucharistique. Si l'enfant échappait à la mort, il devenait plus tard un pontife de la secte; s'il succombait, on l'honorait comme un martyr (2). Les Montanistes ont toujours protesté contre ces accusations, et il ne faut probablement attribuer ces horreurs qu'à quelques sectes bien postérieures à Montan, surtout à celle des Cataphrygiens ou Pépusiens.

Saint Augustin nous dit que les Manichéens mettaient le comble à leurs abominations dans la confection du pain d'autel (3). Plusieurs critiques protestants (4) ont voulu assimiler ces accusations aux calomnies que les païens répandaient contre les premiers Chrétiens. Il nous paraît démontré que ces affreux désordres ont fait partie de la discipline secrète dans quelques-unes des sectes les plus dégradées du Manichéisme, et spécialement dans celle des Catharistes.

Les Artotyrites, sous prétexte d'imiter les sacrifices des premiers hommes, célébraient les saints mystères avec un mélange de pain et de fromage (5).

(1) *Epiph., Hæres. xxvi, n. 5.*

(2) *August., Hæres. xxvi et xxvii; Philostr., Cat. hæres.*

(3) *Qua occasione vel potius execrabilis superstitionis quadam necessitate coguntur elati eorum velut eucharistiam conspersam cum semine humano sumere, ut etiam inde sicut de aliis cibis quos sumunt, substantia divina purgetur.*

(4) *Beausobre, Lardner, Mosheim, Kœlln, etc.*

(5) *Epiph., Hæres. xlix; August., Hæres. xxviii.*

Les Barsaniens ou Semidulites du ^{vi} siècle substituèrent au pain une pincée de farine, qu'ils déposaient sur leurs lèvres avec le bout de leurs doigts (1).

Les Nestoriens du Malabar ou Chrétiens de Saint-Thomas, avant l'arrivée des Portugais, consacraient avec des pains mêlés d'huile et de sel, qu'on faisait cuire dans des vaisseaux de cuivre. Pour eux, ces petits gâteaux étaient un symbole des quatre éléments : l'eau était figurée par la farine, l'air par le levain, la terre par le sel, et le feu par l'huile (2).

Les Monophysites et quelques Arméniens ne consacraient qu'avec du pain sans levain, les uns pour exprimer le dogme de l'incorruptibilité du corps de Jésus-Christ, les autres pour accentuer leur croyance à une seule nature en Jésus-Christ. Mais la plupart des Arméniens n'attachaient et n'attachent encore aucune intention dogmatique à l'emploi du pain azyme.

ARTICLE II

Des éléments du pain d'oblation dans les communions dissidentes actuelles

Toutes les communions orientales, à l'exception des Arméniens et des Maronites, se servent de pain fermenté.

Les Grecs font un point capital de l'emploi du pain azyme, et ce fut surtout ce qu'ils alléguèrent, en même temps que le dogme de la procession du Saint-Esprit, pour rompre la communion avec l'Eglise latine. Au concile de Florence, ils n'avaient pas vu là un obstacle à la réunion des deux Eglises. Jérémie, patriarche de Constantinople, dit que « le pain se change véritablement au corps de Jésus-Christ, pourvu qu'il soit levé et non azyme (3). » Le pain fermenté, disent les Grecs, est seul un pain vrai, nourrissant, fortifiant et méritant le nom d'*αζυμος*. Cette affirmation est complètement erronée

(1) Joan. Damasc., *De hæres.*

(2) Brerewood, *Recherches curieuses*, c. x.

(3) *Censur. orient. eccles.*, c. x.

puisque, en Orient, certains peuples ne se nourrissaient que de pain non fermenté, et que l'azyme dont se servaient les Juifs dans leurs cérémonies religieuses a été désigné par les Grecs sous le nom d'*αζυμος*, tout aussi bien que le pain fermenté. Nous devons réserver pour l'article suivant ce qui concerne la question historique des azymes : bornons-nous ici à dire que les Orientaux, par dérision, qualifiaient d'*αζυμιτες* les Latins, qui ripostaient en les appelant *fermentaires*. Ajoutons qu'un bon nombre de Grecs reconnaissent que l'un et l'autre pain sont matière valide du Sacrement.

En 1573, Clément VIII condamna l'abus qui s'était introduit chez les Grecs de mêler de l'huile bénite avec l'Eucharistie consacrée le jeudi saint.

Les Cophtes et les Abyssins consacrent avec du pain fermenté, excepté le jeudi saint, afin de se conformer à l'exemple de Notre-Seigneur, et le 12 de leur mois de juin, jour où ils s'imaginent que Dieu, par l'entremise de saint Michel, envoie du ciel une rosée qui doit faire fermenter le fleuve du Nil, ainsi que la pâte du pain (1).

Les Syriens jacobites et les Nestoriens pétrissent leur pain d'autel avec une pâte mêlée d'huile et de sel, sous prétexte de donner un peu de goût à l'hostie. On croit que l'inventeur de ce rite fut Jean Barussa, patriarche nestorien d'Antioche au ^x siècle. Du moins est-il certain qu'il a composé un écrit pour défendre cette méthode que réprovent les Egyptiens.

Les Sabaites ou Chrétiens de Saint-Jean pétrissent leurs hosties avec de la farine, du vin et de l'huile. Selon eux la farine représente le corps de Jésus-Christ, le vin son sang, et l'huile la grâce que doit conférer le Sacrement.

Les Mingréliens consacrent indifféremment avec toute espèce de pain ; mais en général leurs hosties sont confectionnées avec de la farine, de l'eau et du vin.

Les Petits Chrétiens de Russie, en guise de pains consacrés, pétrissent des gâteaux de la forme et de l'épaisseur d'une pièce de deux sous. Une autre secte russe, celle des Poméranes, prétend conserver quelques pains consacrés, sauvés du couvent de Solovetok dont ils furent chassés en 1675 par les troupes du Czar. Ces pains avaient été consacrés avant ce qu'ils appellent l'hérésie de Nicon, c'est-à-dire avant la révision de la liturgie. Ils en mêlent des miettes à une

(1) Contant Dorville, *Hist. des différents peuples du monde*, iv, 115.

nouvelle pâte, miettes qui se vendent fort cher à ceux qui ont moyen de les payer (1).

Les Luthériens n'attachent pas grande importance à ce que le pain soit fermenté ou non ; mais, généralement, ils se servent d'hosties azymes.

Théodore de Bèze soutenait que toute espèce de pain, de quelque provenance qu'il soit, est bonne pour la cène. A Genève, pendant quelques années, on se servit exclusivement de pain levé ; après d'assez vives discussions, on en revint au pain azyme. Aujourd'hui, la plupart des Calvinistes n'emploient que du pain commun.

La Liturgie Anglicane de 1549 prescrivit l'usage de pains sans levain.

En Hollande, on célébra un jour la cène avec des pruneaux, en guise de pain, devant le duc de Bouillon qui en fut très scandalisé et songea dès lors à abjurer le Calvinisme (2).

ARTICLE III

De la question des Azymes

On nomme azymes (de α privatif et $\zeta\upsilon\mu\eta$, *levain*) les pains sans levain dont les Juifs mangeaient pendant les fêtes de Pâques, et ceux dont les Chrétiens occidentaux se servent dans la célébration du mystère eucharistique.

La plupart des peuples ont confectionné le pain avec de la pâte fermentée ; pour la faire lever, les uns employaient un peu de pâte aigrie ; les autres, selon les temps et les pays, excitaient la fermentation à l'aide de la présure, du verjus, des eaux aigrettes, du vinaigre, du vin, de la lie de bière, etc. Le pain azyme a été quelquefois en usage, pour la nourriture ordinaire, chez les Romains et diverses nations orientales. Cornelius Celse lui donne la préférence sur le pain fermenté, qu'il considère comme nuisible à l'estomac (3). Tout au

(1) *Revue britannique*, nov. 1838, p. 210.

(2) Meynier, *La Sainte Eucharistie des Catholiques*, p. 182.

(3) *De medicina*, l. II, c. xxiv.

contraire, Pline (1) et Gallien (2) disent avec raison que le pain sans levain, moins digestif, entretient la crudité des humeurs.

Les Juifs usaient et usent encore de pain azyme pendant toute l'octave de Pâques, en mémoire de ce que leurs ancêtres, sortant d'Égypte avec précipitation, n'eurent que le temps d'emporter de la farine et furent obligés de faire du pain sans levain dans le désert. Cette sorte de pain était appelée *minha* ou *matsa* (sans levain).

Notre-Seigneur, dans l'institution de l'Eucharistie, n'a pas dû se servir d'un autre pain que celui qui était sur la table où venait de se faire la manducation de l'Agneau. On était entré dans les jours des azymes, et la loi punissait de mort ceux qui auraient alors employé du pain fermenté. Jésus-Christ était observateur de la loi ; s'il l'avait violée en ce point capital, les Juifs n'auraient pas manqué d'en faire un chef d'accusation contre lui.

La plupart des Orientaux, pour prouver que Jésus-Christ se servit de pain fermenté, prétendent qu'il institua la Cène avant l'époque légale de la Pâque. Nous avons antérieurement examiné cette question ; il serait d'autant plus inutile d'y revenir que, quoi qu'on en ait dit dans les deux camps opposés, la question des azymes ne nous semble nullement reposer sur la date du jour où Jésus-Christ célébra la Pâque. Que Jésus ait mangé des azymes ou du pain fermenté, les Grecs ont pu valablement substituer le pain fermenté à l'azyme, et les Latins l'azyme au pain fermenté ; car l'exemple du Sauveur n'imposait pas la nécessité de l'imiter dans un détail accessoire ; la fermentation ne constitue pas l'essence du pain et ne la détruit pas davantage ; de part et d'autre, c'est toujours du pain.

Aussi l'Église, par l'organe des Souverains-Pontifes, a-t-elle fait une loi expresse aux Latins et aux Grecs de conserver, en quelque lieu qu'ils se trouvent, le rite de l'Église à laquelle ils appartiennent. D'après les prescriptions du pape Léon IX (3), un prêtre latin qui voyage en Orient peut célébrer avec du pain levé ; mais il doit le faire avec du pain azyme, s'il se trouve dans une église où l'on observe le rite latin. De même un prêtre grec, voyageant en Occident, peut célébrer avec du pain azyme, à moins qu'il ne se trouve dans une église où l'on suive le rite oriental.

L'Église respecte tellement l'usage des Grecs, qu'aux chapelles

(1) *Hist. nat.*, l. XXII, cap. ult.

(2) *Lib. I*, c. II.

(3) *Epist. I*, c. xxxi.

papales, le Souverain-Pontife donne la communion au diacre et au sous-diacre latins, mais non pas au diacre et au sous-diacre grecs qui ont chanté l'évangile dans leur idiome. Ce sont ordinairement des prêtres orientaux qui, avant la cérémonie, ont célébré la messe avec du pain levé.

Si la question de validité n'offre aucune difficulté, il n'en est pas de même de la question historique. L'Église latine s'est-elle toujours servie de pain azyme? L'Église grecque des premiers âges employait-elle comme aujourd'hui le pain fermenté? S'il y a eu changement, à quelle époque et par quelle cause s'est-il produit? Voilà des questions d'autant plus difficiles à résoudre que les écrivains ecclésiastiques des huit premiers siècles ne nous fournissent à ce sujet aucune affirmation démonstrative. On ne s'est pas fait faute, il est vrai, de citer de part et d'autre, une foule de textes anciens, mais ç'a été souvent en donnant une valeur trop absolue à de pures conjectures. Dans ces conditions, la controverse devait se perpétuer : aussi a-t-elle enfanté un nombre formidable de dissertations. Il nous suffira de signaler les principales opinions qui se sont produites. Parlons d'abord de celles des Orientaux.

D'après eux, Jésus ayant institué l'Eucharistie avec du pain fermenté, avant l'époque légale de la Pâque, cet usage fut transmis à l'Église par les apôtres; l'Église grecque l'observa toujours fidèlement, tandis que l'Église latine l'abandonna pour les azymes au VII^e ou au VIII^e siècle, disent les uns, au X^e ou au XI^e siècle, disent les autres.

Pour démontrer que Jésus-Christ avait consacré du pain fermenté, les Grecs ont imaginé une singulière histoire : « Nicolas d'Hydrountos, disent-ils (1), raconte, dans son ouvrage contre les azymes, que lorsque les Latins prirent Constantinople, ils trouvèrent dans la trésorerie impériale les saints bois, la couronne d'épines, les sandales de Jésus-Christ et un clou. De plus ils découvrirent dans une boîte d'or, garnie de perles et d'autres pierres précieuses, du pain, de celui que Jésus-Christ donna aux apôtres. Cette boîte portait cette inscription : « Ici est le pain sacré que Jésus-Christ distribua à ses disciples au moment de la Cène divine, en leur disant : Prenez, mangez, c'est mon corps. » Et comme c'était du pain *inxyme* fermenté, les Occidentaux qui le trouvèrent, c'est-à-dire l'évêque d'Albestanie et

(1) *Pedalius*, p. 54.

le substitut de Bethléem, voulurent le cacher. Mais, par bienveillance divine, ils n'ont pas pu réussir ! La véracité de cette histoire est aussi attestée par Georges, évêque de Corfou, qui vivait en 1246. »

Siméon de Jérusalem donne une origine fort absurde à l'introduction du pain azyme « Je vous raconterai, dit-il, d'où vient parmi les Latins l'usage des azymes. Un des disciples de l'impie Apollinaire, nommé Lucius ou Félix, se rendit à Rome; il y joua si bien la sainteté et la piété qu'il fut élevé sur le siège apostolique et élu pape. Entre autres erreurs, il enseignait que Jésus-Christ n'avait reçu de la sainte Vierge qu'un corps sans âme et inanimé, auquel la Divinité seule donnait l'âme et la vie. C'est par lui que les Occidentaux ont été induits à offrir le sacrifice avec du pain azyme, parce que ce pain est inerte et sans âme. »

Siméon de Thessalonique prétend que l'usage du pain fermenté fut transmis à l'Église par les apôtres et observé dans l'Église romaine jusqu'au temps de saint Grégoire le Grand (1).

Pierre, patriarche d'Antioche, dit que saint Pierre et saint Paul permirent l'emploi des azymes pour complaire aux Juifs convertis, mais que plus tard, lorsque le Christianisme fut solidement établi, on abolit cet usage judaïque, comme d'autres rites du même genre qu'on avait d'abord ménagés (2).

Les opinions ne sont pas moins différentes parmi les écrivains catholiques. Les uns croient à la perpétuité des azymes dans l'Église latine, les autres placent l'introduction de leur usage au II^e, au IV^e, au IX^e ou au XI^e siècle; d'autres enfin admettent l'usage simultané du pain azyme et du pain fermenté, tout au moins pendant les huit premiers siècles.

Le pape Innocent III suppose que les Grecs n'ont adopté l'emploi du pain fermenté qu'après leur schisme. « L'Église romaine, dit-il (3), reçut le rite des azymes des apôtres Pierre et Paul; elle le pratiqua pendant leur vie, le conserva après leur mort et l'a toujours invariablement suivi. Mais les Grecs, après avoir déchiré la robe sans couture du Sauveur, ont eu l'audace de changer ce rite, comme pour fournir un prétexte qui rendit la séparation perpétuelle. »

Le pape Léon IX, dans sa deuxième épître à Michel Cérulaire, considère comme apostolique l'usage des azymes dans l'Église latine :

(1) *De templ. ek. miss.*

(2) Allatus, *Exercit. XXIV ad Hist. conc. Flor.*

(3) *Lib. IV de miss., c. iv.*

« Nos martyrs, dit-il, se sont nourris d'azymes. » Le cardinal Humbert et l'abbé Rupert produisent les mêmes assertions, mais sans citer un seul témoignage à l'appui de leur sentiment. Ce sont jusqu'ici de simples opinions personnelles qui ne constituent pas une preuve historique.

Mabillon a, le premier, donné un caractère scientifique à ces conjectures. C'est à l'aide des textes qu'il entreprit de prouver que l'usage du pain azyme dans l'Église latine est antérieur à Photius et que rien ne démontre que les Latins aient jamais usé de pain fermenté. Il admet bien que les fidèles offraient soit du pain azyme, soit du pain fermenté; mais ce dernier n'aurait servi qu'à la nourriture des ministres et aux eulogies qu'on appelle aujourd'hui pain béni; le pain azyme aurait été la matière exclusive du sacrifice. Quant aux Grecs, ils auraient, dès l'origine, adopté l'usage du pain fermenté, sans l'abandonner jamais. Sur ce point, le savant Bénédictin s'appuie principalement sur cette considération que les peuples de l'Orient ont gardé, sans changement notable, les usages que leur avaient transmis leurs ancêtres (1).

Chrétien Lupus, Cabassut, Dom Martène, Sandini, Laurent Berti, Le P. Le Brun, Fr. Macedo, Ciampini, de l'Aubespine, etc., ont embrassé, avec quelques restrictions, le système de Mabillon. Ainsi Fr. Macedo soutient que non seulement l'Église latine, mais aussi l'Église grecque, n'ont jamais célébré avec du pain fermenté avant Léon IX et Michel Cérulaire (2). D'après Ciampini, les apôtres se sont servis exclusivement de pain azyme. Mais après eux, et seulement pendant les deux premiers siècles, le pain fermenté n'aurait pas été exclu. La préférence donnée au pain azyme proviendrait de ce que, sous la république romaine et même encore du temps des Antonins, les empereurs et les plus riches citoyens ne mangeaient que du pain sans levain; c'était également la nourriture de l'armée (3).

De l'Aubespine (4) admet que les fidèles présentaient à l'offrande du pain fermenté; mais il suppose qu'on en consacrait d'autre sans levain, préparé par le clergé. Cette hypothèse est en contradiction formelle avec tous les textes, qui démontrent que le prêtre consacrait une partie du pain offert par les fidèles et réservait le reste pour les eulogies.

(1) *Dissert. de azym. sac. III bened., præ.*
 (2) *Disquisit. theol. de ritu azymi et ferment.*
 (3) *Conject. de perpet. azym. usu.*
 (4) *De vet. eccles. rit.*

Voici maintenant les opinions de ceux qui, admettant l'usage du pain fermenté à l'origine de l'Église, assignent une date plus ou moins éloignée à l'introduction du pain azyme.

Un grand nombre de scolastiques (1) ont prétendu que les Églises grecque et latine se servirent toutes deux de pain azyme, à l'imitation de Notre-Seigneur, jusqu'à l'apparition de l'hérésie des Ébionites qui prétendaient que tous les préceptes de l'ancienne Loi devaient être observés comme ceux de l'Évangile, et qui attachaient cette signification judaïque à l'emploi de l'azyme. Afin de montrer leur horreur pour ce faux principe, condamné par le concile de Gangres (364), les Églises orthodoxes de l'Occident et de l'Orient auraient en même temps abandonné l'usage des azymes pour le pain fermenté. Après l'extinction de cette hérésie, l'Église latine aurait repris son ancienne coutume, tandis que l'Église grecque aurait persévéré dans la nouvelle. Mais aucun historien, aucun concile ne peuvent être invoqués en faveur de cette mutation. Comment saint Épiphane, qui parle assez longuement des Ébionites, n'aurait-il point signalé un fait aussi important? Comment admettre qu'à cause de l'interprétation erronée de quelques sectaires, les Occidentaux, en même temps que les Orientaux, auraient abandonné un usage qui leur était commun depuis les temps apostoliques?

Grancolas (2) croit que le rite des azymes commença en Espagne vers le VII^e siècle, en France et en Angleterre au VIII^e.

Jacques Sirmond, dans une savante dissertation (3), tâche de démontrer que l'Église latine, durant les huit premiers siècles ne se servit que de pain fermenté, et que l'usage du pain azyme ne s'introduisit que dans l'intervalle de temps qui s'écoula entre le schisme de Photius et les troubles excités par Michel Cérulaire, c'est-à-dire de l'an 886 à 1053.

Bingham (4), Daillé (5) et la plupart des auteurs protestants ont abondé en ce sens, prétendant qu'il n'est nullement question d'azymes dans les écrivains des dix premiers siècles.

Entre ces opinions si diverses et si conjecturales, le cardinal Bona (6)

(1) Alex. de Halès, S. Thomas, S. Bonaventure, Scot, Gerson, Durand, Richard, etc.
 (2) *L'ancien sacramentaire de l'Église.*
 (3) *De azymis, ap. Opera, t. IV.*
 (4) *Origin. eccles.*
 (5) *De cult. Latin.*
 (6) *De reb. liturg.*

a pris une position intermédiaire, en soutenant que pendant les huit premiers siècles, on s'est servi indifféremment de pain levé ou sans levain. Il nous semble avoir démontré qu'on ne saurait produire aucun texte qui prouve, pendant cette période, l'exclusion du pain azyme ou celle du pain fermenté.

Cette opinion mixte a été adoptée par A. de Graveson, Florentini, Bocquillot, Claude de Vert, Grancolas, Merati, Tournely, Juénin, etc.

Pour motiver notre adhésion à ce système historique, nous allons examiner les principaux textes produits de part et d'autre dans cette longue controverse. Nous verrons que les uns ne prouvent absolument rien, que les autres peuvent être interprétés en faveur des deux partis opposés; ceux-ci démontrent l'ancien usage de l'azyme; ceux-là l'ancien usage du pain fermenté. Nous devons logiquement en conclure que les deux modes ont été simultanément employés dans les huit premiers siècles de l'Église.

Divers historiens (1) ont prétendu qu'au 11^e siècle, le pape Alexandre I^{er} avait prescrit que les oblations devaient être faites désormais avec du pain azyme. Cette assertion est dénuée de tout fondement, car on ne trouve rien à ce sujet dans les actes de ce pontife, ni dans les fausses décrétales d'Isidore.

Saint Justin considère comme une figure de l'Eucharistie le pain sans levain que la loi mosaïque prescrivait aux lépreux d'offrir après leur guérison (2). On peut induire de cette comparaison qu'au 1^{er} siècle on se servait probablement de pain non fermenté.

Origène rapporte qu'on offrait quelquefois à l'autel du pain fermenté (3), ce qui prouve qu'au 3^e siècle, du moins en Égypte, on n'employait ordinairement que du pain sans levain.

M. J. Pitzipios, élevé dans le sein de l'Église orientale, où il a passé toute sa vie, croit que l'usage des azymes en Orient ne saurait être antérieur au 1^{er} siècle (4). Il se fonde sur ce fait que saint Grégoire l'Illuminateur, nommé évêque d'Arménie, à la fin du 3^e siècle, y introduisit toutes les coutumes orientales qu'ils ont religieusement conservées jusqu'à nos jours. Or, ils se servent de pain azyme, et cet usage a dû, comme les autres, être emprunté à l'Église orientale du 1^{er} siècle.

(1) Martinus Polonus, *Chron.*, in *vita Alex. I.*; Platina, *Hist. pontif. rom.*, p. 17.

(2) *Dial. contr. Tryph.*, xli.

(3) *In Matth.*, xii, 6.

(4) *L'Église orient.*, 1^{re} partie, p. 125.

Cet argument perdrait toute sa valeur pour l'Orient, s'il était démontré, comme le supposent d'autres écrivains, que saint Grégoire l'Illuminateur a emprunté ce rite à l'Église latine, quand il conduisit à Rome le roi Tiridate converti et qu'il conclut comme un traité d'union avec le pape Sylvestre et l'empereur Constantin. D'après d'autres érudits, l'adoption du pain azyme aurait coïncidé pour les Arméniens avec l'invasion des erreurs d'Eutychés; ils auraient voulu par là désigner l'unité de nature en Jésus-Christ, par suite de ce même symbolisme qui les faisait s'abstenir de mêler de l'eau au vin du calice. On a encore prétendu, dit le cardinal Bona, que les Arméniens, en abandonnant le pain fermenté, avaient eu pour but d'accentuer leur séparation avec l'Église grecque, après avoir, au 6^e siècle, constitué une Église schismatique pour complaire au roi de Perse, alors maître de l'Arménie. En face de ces conjectures si contradictoires, il nous semble impossible de tirer une conclusion certaine sur la question qui nous occupe.

Le troisième canon des apôtres recommande que « l'on n'offre au Saint-Sacrifice rien autre chose que ce que Notre-Seigneur lui-même a prescrit ». Or, disent certains auteurs, Jésus-Christ s'étant servi de pain azyme, c'est cet usage qui se trouve naturellement prescrit. Mais ce canon, bien postérieur au temps des apôtres, est formulé dans des termes assez vagues pour qu'on n'y voie que la défense d'offrir autre chose que le pain et le vin, à l'exclusion du miel, du lait et d'autres oblations qu'on faisait abusivement à l'autel.

Saint Épiphane, en parlant de l'hérésie des Ébionites (1), fait observer comme une chose digne de remarque que, par attachement aux rites judaïques, ils célébraient avec du pain azyme. Il n'aurait certainement pas relevé cette circonstance, si les Grecs n'avaient pratiqué un usage différent.

Saint Ambroise, ou du moins l'auteur du *Livre des Sacrements*, dit, en parlant de l'Eucharistie : « Vous me direz peut-être qu'à en juger par les apparences, c'est là du pain usuel — *panem usitatum*. » Les apparences n'eussent pas été les mêmes si ç'avait été du pain azyme. On objecte, il est vrai, que le pain azyme pouvait être employé à Milan pour l'alimentation; mais comment le prouver? Ce n'est pas en disant, comme on l'a fait, que, d'après le témoignage du cardinal Humbert dans sa réponse à Michel Cérulaire, cette sorte

(1) *Epiph.*, *Hæres.* xxx, n. 16.

de pain était encore très usitée au XI^e siècle. Il ne faut point confondre les lieux et les époques. Nous savons que le pain azyme a été d'un emploi alimentaire assez fréquent chez les Romains jusqu'au III^e siècle; plus tard il paraît être devenu exceptionnel. Le texte précité nous paraît donc constituer une simple probabilité en faveur du pain fermenté. Mais voici une autre probabilité dans le sens opposé. Dans la messe ambrosienne publiée par Pamélius, on trouve ce titre : *oblatio panis azymi cum patena facienda*. Mazuchelli (1) croit que cette messe n'est pas de saint Ambroise, qu'elle remonte aux temps apostoliques et que l'archevêque de Milan n'y a fait qu'un petit nombre d'additions. Le titre liturgique que nous avons cité ne serait-il pas, lui aussi, une addition, mais très postérieure au IV^e siècle? C'est en raison de ce doute que nous voyons là une probabilité plutôt qu'une certitude.

« Saint Ambroise, dit la Chronique de Dace, imita respectueusement les usages des Grecs dans plusieurs parties des offices. Dans les principales solennités et surtout à Pâques, il employait tout à la fois dans le Saint-Sacrifice et du pain fermenté et du pain azyme. » Nous ferons remarquer, avec le cardinal Bona, que cette Chronique est faussement attribuée à saint Dace, évêque de Milan au VI^e siècle, et que ce témoignage est un peu tardif pour faire admettre de la part d'un saint évêque un mélange de rites qui paraît contraire à tous les usages de l'Église.

Saint Grégoire de Nysse, saint Cyrille de Jérusalem et d'autres Pères donnent à la matière du sacrifice le nom de *pain commun*. Ce terme, dit Bona, ne peut s'appliquer qu'au pain dont on faisait sa nourriture, c'est-à-dire au pain fermenté. Nous croyons plutôt, avec Mabillon, qu'il n'y a dans cette expression qu'une opposition entre l'oblation du sacrifice, vulgaire élément, et le pain consacré qui n'est plus du pain ordinaire, mais le corps de Jésus-Christ.

On lit dans la vie de saint Melchide : « Ce fut lui qui ordonna que des offrandes consacrées fussent envoyées dans les églises : c'est ce qu'on appelle *levain — fermentum*. » Il est dit du pape saint Syrice : « Il prescrivit qu'aucun prêtre ne célébrât la messe pendant toute la semaine, s'il n'avait reçu l'offrande consacrée par l'évêque du lieu : c'est ce qu'on appelle *levain*. » Ces textes n'auraient aucune importance pour la question qui nous occupe, s'il ne s'agissait ici que de

(1) *Osservazioni*.

l'envoi des eulogies, comme l'ont cru à tort quelques érudits (1). Innocent I, répétant ces mêmes prescriptions, dispense d'envoyer ce *levain* dans les paroisses rurales, parce que, dit-il (2), « les Sacrements ne doivent pas être portés à de grandes distances ». Il s'agit donc ici de l'Eucharistie qu'on ne trouvait point convenable d'envoyer au loin. Nous ne croyons pas néanmoins qu'on puisse tirer de ces expressions un argument décisif; car si, d'un côté, rien ne s'oppose à ce que l'Eucharistie ait été nommée *fermentum*, parce qu'on se servait de pain fermenté, il est possible aussi qu'elle ait reçu figurément ce nom, parce qu'elle était envoyée aux églises pour resserrer leurs liens avec l'Église épiscopale, comme le levain unit la pâte à laquelle il est mêlé.

On a invoqué plusieurs textes de saint Augustin, de saint Gaudeance, etc., qui donnent comme type de l'union chrétienne l'unité du pain formé de grains de froment broyés, arrosés d'eau et cuits au feu. Il n'y est fait, dit-on, aucune mention de levain. Mais c'est là une simple comparaison qui n'exigeait point qu'on parlât de ce qui n'est point essentiel à la nature du pain. Toutefois si ces écrivains avaient eu en vue le pain d'autel, et que ce pain eût été fermenté, il semble que pour fortifier leur comparaison, ils auraient dû mentionner le levain qui contribue à la cohésion de la pâte. C'est donc là un argument de probabilité en faveur de l'azyme.

Chrétien Lupus produit à leur égard un texte formel de l'auteur anonyme des sermons de *cardinalibus Christi operibus*. Mais leur auteur, loin d'avoir vécu au VI^e siècle, comme il le suppose, n'est autre que l'abbé Arnold, écrivain du XII^e siècle.

Saint Thomas d'Aquin cite ce texte, souvent reproduit depuis, de saint Grégoire le Grand : « Quelques-uns s'étonnent de ce que, dans l'Église, les uns offrent du pain azyme, d'autres du pain fermenté. L'Église romaine offre du pain azyme, parce que Notre-Seigneur a pris notre chair sans aucun mélange; d'autres offrent du pain fermenté, parce que le Verbe, ayant pris notre chair, est en même temps vrai Dieu et vrai homme, union figurée par le mélange du levain avec la farine. » Ces paroles, qui auraient assurément une grande importance (mais elles ne se trouvent point dans les œuvres de saint Grégoire), appartiennent-elles à un de ses écrits perdus depuis le

(1) Collin, *Traité du pain béni*.(2) *Epist. ad Decent.*

xiii^e siècle, ou à un auteur contemporain du grand pape, ou bien à un écrivain postérieur; c'est ce que nous ignorons.

Jean Diacre nous parle d'une femme qui se prit à rire en entendant appeler le corps du Christ un pain qu'elle avait pétri de ses propres mains, et que saint Grégoire lui présentait pour communier. C'est là une probabilité en faveur du pain ordinaire, bien qu'il ne soit pas impossible que cette femme ignorante ait préparé et offert du pain azyme.

Il est certain qu'à la fin du vi^e siècle, les Grecs se servaient de pain fermenté; en effet, un écrivain de cette époque, Philopon, s'efforce de démontrer que Notre-Seigneur a fait la dernière Cène avant les jours des azymes, « car, dit-il, si, pour instituer l'Eucharistie, Jésus-Christ se fût servi de pain non fermenté, on s'en servirait encore aujourd'hui (1) ».

Pour montrer que l'Espagne consacrait du pain azyme au vii^e siècle, on a invoqué une prétendue lettre de saint Isidore de Séville à l'archidiacre Redemptus; mais cette épître est bien postérieure, puisqu'il y est question de la controverse soulevée au xi^e siècle entre les Grecs et les Latins.

Le cardinal Humbert, dans sa réponse à Nicéas, prétend qu'au sixième concile général tenu à Constantinople (680), un des légats du pape Agathon, Jean, évêque de Porto, célébra la messe, le jour de Pâques, à l'église de Sainte-Sophie, avec du pain azyme et qu'après le sacrifice, il préconisa ce rite des Latins. Il n'est nullement question d'azymes dans les actes de ce concile. D'un autre côté, Anastase, dans sa vie d'Agathon, nous dit que le Saint-Sacrifice fut offert par le légat dans la langue latine et suivant le rite latin, mais il ne dit pas un mot qui ait trait aux azymes.

Les Pères du seizième concile de Tolède (693) s'expriment en ces termes : « Il est parvenu à la connaissance de notre assemblée que, dans certaines parties de l'Espagne, quelques prêtres, soit aveuglés par l'ignorance, soit poussés par une témérité impie, offrent au Sacrifice, sur l'autel du Seigneur, des pains qui ne sont ni purs, ni préparés avec soin; mais que, sans aucune décence, ils prennent, suivant le besoin du moment ou suivant leur caprice, un morceau de pain qu'ils arrondissent et le placent sur l'autel avec l'eau et le vin pour l'offrir au Saint-Sacrifice, il est inouï que pareille chose ait jamais été faite nulle

(1) *Tract. de Azymo.*

part... Désirant mettre fin à cette ignorance et à cette témérité impie, notre assemblée a décidé unanimement qu'on ne devait mettre sur l'autel, pour y être consacré par la bénédiction du prêtre, aucun autre genre de pain, sinon un pain entier, blanc, fait exprès et d'une médiocre grandeur. » Mabillon croit que ces conditions ne peuvent s'appliquer qu'au pain azyme. Il ajoute que les témoignages d'Ildephonse, d'Alcuin et de Jacques de Vitry sont formels sur la coutume qu'avait l'Espagne de se servir de cette sorte de pain. Le cardinal Bona répond que la prétendue révélation d'Ildephonse ne mérite aucun crédit; que les deux autres écrivains, l'un du ix^e et l'autre du xiii^e siècle, n'ont pas une grande autorité pour attester les usages du vii^e; que les prescriptions du concile sur l'intégrité, la pureté, la propreté et la dimension des oblations peuvent s'appliquer au pain fermenté aussi bien qu'à l'azyme. Quant à nous, nous serions disposé à conclure qu'on laissait la liberté d'employer du pain fermenté ou non, pourvu qu'il fût convenablement préparé pour l'autel; sans quoi, le concile n'aurait eu qu'à rappeler formellement que le pain d'oblation devait être azyme.

Dans l'hypothèse de l'usage légitime du pain fermenté, on comprend que des prêtres aient pu s'éviter la peine d'en préparer exprès pour l'autel et se contenter d'une croûte, coupée en rond, de leur pain ordinaire. Mais supposons l'emploi exclusif et liturgique du pain azyme, il n'y aurait plus eu seulement, de la part de ces prêtres, une négligence répréhensible, un acte de paresse, mais une sorte de rébellion contre la liturgie, puisqu'ils auraient substitué à la matière prescrite du sacrifice, un pain différent de composition et d'aspect. Or, c'est là ce qu'il nous semble difficile d'admettre.

L'introduction de l'azyme par l'entremise de Charlemagne ne repose que sur une fable ridicule imaginée par les Grecs. « J'ai trouvé, dit Bona (1), dans la bibliothèque Barberine, un manuscrit grec, coté 75, œuvre d'un auteur anonyme qui prétend que Charlemagne, étant venu à Rome sous le règne de Léon III, était accompagné de moines infectés des erreurs d'Arius et d'Apollinaire, qui, une fois entrés dans la ville, pervertirent le peuple en lui enseignant que le Saint-Esprit procède non seulement du Père, mais aussi du Fils, et qu'il fallait employer du pain azyme pour le Sacrifice, en sorte que c'est de la France que provient l'usage du pain sans levain. »

(1) *De reb. liturg.*, c. xxiii.

Théodore Abucare, évêque de Harran (1), fait ainsi parler un Sarra-sin qu'il met en scène : « De la même farine vous faites deux pains ; vous en gardez un pour votre nourriture ordinaire ; quant à l'autre, après l'avoir partagé, vous le distribuez au peuple et vous l'appellez le corps de Jésus. »

Jusqu'ici nous n'avons rencontré de textes positifs que pour l'Orient ; ceux qui concernent l'Occident ne constituent que des probabilités en faveur de l'azyme ou bien du levain ; ils peuvent souvent être interprétés dans des sens opposés, et, en tout cas, ils ne démontrent pas l'usage exclusif de l'un ou de l'autre pain. Il n'en est plus de même à partir de la fin du VIII^e siècle, et nous allons nous trouver en présence d'assertions qui nous paraissent décisives, bien que la plupart aient été également contestées.

Alcuin, dans une lettre adressée vers 790 aux chanoines de Lyon, dit que le pain d'autel doit être très pur, sans levain d'aucune autre substance qui le corrompe (2). Le cardinal Bona entend par ce *fermentum* un mélange qui aurait la propriété de corrompre la pureté de la matière. Nous croyons d'autant plus qu'il s'agit ici d'un véritable levain qu'un disciple d'Alcuin, Raban Maur, archevêque de Mayence, dit que « dans le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, il faut consacrer le pain infermenté et le vin mêlé d'eau (3). » Quoi qu'en dise Bocquillot (4), ces textes sont parfaitement clairs et prouvent l'emploi général de l'azyme, au IX^e siècle, tout au moins, en France et en Allemagne.

On objecte que Photius, animé d'une haine passionnée contre l'Église latine, a trouvé moyen de tout critiquer dans nos anciens usages, jusqu'à la barbe des ecclésiastiques et à la bénédiction de l'agneau à la grand-messe de Pâques, et que son complet silence à l'égard des azymes prouve qu'ils étaient encore inusités en Occident au IX^e siècle. Nous répondons que Photius aurait eu mauvaise grâce à faire un reproche à cet égard aux Latins, lui qui, dans sa Bibliothèque (5), reconnaît que Jésus-Christ a consacré des azymes ; il devait considérer comme indifférent l'emploi de l'un ou de l'autre pain,

(1) *Opusc.* xxii.

(2) Panis qui consecratur in corpus absque fermento ullius alterius infectionis debet esse mundissimus. *Epist. LXIX ad Fratres Lugdun.*

(3) Ergo panem infermentatum et vinum aqua mixtum in sacramentum corporis et sanguinis Christi sanctificari oportet. *Lib. I Instit. cler.*, c. xxxi.

(4) *Traité de la liturgie sacrée*, p. 286.

(5) *Cap. cxvi.*

surtout si les Latins, comme nous le croyons, n'attachaient pas encore d'importance liturgique à cette question et n'excluaient pas formellement le pain fermenté.

L'emploi des fers à hostie, déjà connus au IX^e siècle, s'étant généralisé, l'usage des azymes devint universel en Occident, au X^e siècle et surtout au XI^e. Ce fut alors pour la première fois que cette question devint un sujet de querelle entre les Grecs et les Latins. En 1053, Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, et Léon, archevêque d'Achrida, métropole de la Bulgarie, adressèrent à Jean, évêque de Trani, une lettre qu'ils le prièrent de communiquer au pape et à toute l'Église d'Occident. Le principal grief qu'ils formulaient contre les Latins était la coutume qu'ils pratiquaient de célébrer l'Eucharistie avec des azymes. Sans même attendre de réponse, ils firent fermer les églises latines de Constantinople et supprimèrent les monastères qui, sur cette question liturgique, ne voulurent pas se conformer à leurs exigences. Le cardinal Humbert, après avoir traduit en latin la lettre de Michel Cérulaire, la communiqua au pape Léon IX, qui s'empressa de répondre aux deux prélats grecs et de leur reprocher des violences que rendait encore plus odieuses la conduite de l'Église catholique, respectant à Rome même la tradition des Orientaux. C'est dans cette lettre que le pape fait remonter jusqu'au temps des apôtres l'usage des azymes. Les partisans de leur perpétuité n'ont pas manqué d'invoquer cette grave autorité ; mais ce n'est là, à nos yeux, qu'une opinion personnelle ; cette assertion prouve bien que ce rite était immémorial à Rome ; elle ne démontre pas que l'on n'ait jamais admis le pain fermenté dans l'Église latine. C'était une question toute nouvelle qui surgissait, et le pape n'avait pas le temps d'en étudier l'histoire. D'ailleurs, dans une controverse de ce genre, on est enclin à tenir peu de compte des exceptions. C'est ce que faisait, mais avec mauvaise foi, Michel Cérulaire, quand il proclamait l'universalité du pain fermenté dans l'Église orientale ; car dans une lettre adressée à Pierre, patriarche d'Antioche, il fait cet aveu : « On nous a rapporté que les Patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie, non contents de recevoir dans leur communion ceux qui se servent d'azymes, emploient quelquefois eux-mêmes de ce pain dans le Saint-Sacrifice (1). » Ce passage est très précieux pour nous ; il démontre que, même encore au XI^e siècle, certaines Églises d'Orient, héritières

(1) *Baronius, Ann.*, t. II ad ann. 1054.

assurément des anciennes traditions, considéraient l'un et l'autre pain comme matière licite du Sacrement.

L'année suivante, le pape envoya à Constantinople trois légats, le cardinal Humbert, le cardinal Frédéric et Pierre, archevêque de Meli, qui remirent à l'empereur Constantin Monomaque une réfutation des allégations de Michel Cérulaire. Ce document, traduit en grec, fut publié à Constantinople par ordre de l'empereur ; les légats excommunièrent solennellement le patriarche qui s'obstinait dans son schisme. Ce dernier, après avoir noué bien des intrigues, excita une révolte contre son souverain, et réussit à consommer le schisme ébauché par Photius deux siècles auparavant.

Léonce, métropolitain de Kief, écrivit au XI^e siècle un *Traité de l'hostie* (1), où il s'efforce de démontrer que le pain du Sacrifice, contrairement à l'usage des Latins, doit être fermenté. Ce fut le premier essai de polémique dirigée par l'Église russe contre l'Église romaine.

Dans un synode tenu à Tarse en Cilicie (1178), sous l'inspiration de Manuel Comnène qui voulait ramener l'union entre les Arméniens et les Grecs, ceux-ci demandèrent aux premiers de célébrer l'Eucharistie avec du pain levé, ce à quoi ils se refusèrent.

Les Maronites, qui usent de pain azyme, disent que cet usage est très ancien chez eux, sans rien spécifier sur son origine. Guillaume, archevêque de Tyr, assure que ce rite y fut introduit de son temps, c'est-à-dire au XII^e siècle, alors que les Maronites, abjurant leur schisme, rentrèrent dans le giron de l'Église romaine (2).

Au concile de Florence (1438), les Grecs convinrent qu'on pouvait consacrer avec du pain azyme comme avec du pain fermenté. On pouvait espérer que la querelle était terminée, quand le pape Eugène IV, dans le fameux décret d'union du 6 juillet 1439, eut proclamé que « le pain sans levain ou avec levain peut servir indifféremment à la consécration du corps du Christ, et que les prêtres doivent user de l'un ou de l'autre pour consacrer, chacun selon le rite de son Église, orientale ou occidentale. » On sait ce que les Grecs ont fait de leurs déclarations solennelles au concile de Florence.

Des faits que nous avons énoncés, des textes que nous avons cités, il ne résulte que deux choses absolument certaines : 1^o aux IX^e, X^e et XI^e siècles, l'usage des azymes était généralement répandu dans tout

l'Occident ; 2^o en diverses contrées de l'Orient, on s'est servi de pain azyme pendant les onze premiers siècles, mais l'emploi du pain fermenté a été beaucoup plus répandu dans tout l'Orient. Pour tout le reste, nous sommes réduits aux conjectures ; voici quelles sont les nôtres :

S'il y avait eu un genre de pain déterminé exclusivement pour la liturgie, nous trouverions des traces de ces prescriptions. Le silence des écrivains ecclésiastiques à ce sujet nous semble prouver qu'on était complètement libre de consacrer du pain azyme ou du pain levé. L'usage du premier a prévalu en Occident, celui du second en Orient, mais jamais d'une manière exclusive pendant les huit premiers siècles. Il importe peu de démontrer que tel texte constate l'emploi de l'azyme ou bien du pain fermenté, il faudrait en trouver qui interdisent l'un ou l'autre, et on ne saurait arriver à ce résultat.

L'exemple de Notre-Seigneur, instituant l'Eucharistie avec du pain azyme ne pouvait pas être décisif, attendu que le choix du pain ne fut point dicté par sa volonté, mais par la circonstance du jour. Jésus-Christ a simplement ordonné de consacrer du pain : or, l'azyme et le pain fermenté méritent tous deux cette qualification. Il est bien probable que dans l'Église primitive de Jérusalem où beaucoup de fidèles judaïsaient encore, ils célébraient la fête de Pâques avec du pain azyme : c'est ce qui nous explique qu'au XI^e siècle, le pain azyme restait toléré dans l'Église de Jérusalem.

Lorsque les fidèles se réunissaient en secret dans les maisons particulières pour y célébrer les saints mystères, ils devaient prendre le pain qui s'y trouvait, c'est-à-dire le plus ordinairement du pain fermenté. Quand on faisait les agapes, le même pain servi pour le repas devait être employé pour la consécration finale. Dans les catacombes et dans les églises, la matière du sacrifice était toujours fournie par les fidèles. N'est-il pas bien présumable que les Chrétiens, surtout dans les temps de persécution, devaient offrir le pain dont ils se servaient, c'est-à-dire le plus souvent du pain fermenté ? Ces considérations ont fait conclure à Sirmond que, pendant les huit premiers siècles, on employa toujours le pain levé. Cette conclusion n'est pas juste. N'oublions pas que, sous la République romaine et jusqu'aux Antonins, le pain azyme était la nourriture ordinaire des familles opulentes. Celles qui étaient chrétiennes devaient offrir de ce pain, tandis que les fidèles d'une condition inférieure devaient donner pour oblation leur pain fermenté. Comme on réservait une partie de ces

(1) Traduit en russe dans le *Contemporain*, publié par la Société hist. de Moscou, livraison 5, p. 1.

(2) *Hist.*, l. XXII, c. VIII.

offrandes pour les eulogies, pour les besoins des prêtres et des pauvres, on dut préférentiellement choisir pour la consécration les pains les plus blancs et les moins friables, c'est-à-dire ceux qui étaient dépourvus de levain. C'est ainsi que l'azyme prévalut en Occident et surtout en Italie. Il n'en fut pas de même en Orient, parce que le pain sans levain y fut toujours beaucoup plus exceptionnel pour l'alimentation.

Lorsque les communions devinrent moins fréquentes et que les fidèles remplacèrent par de l'argent l'offrande de pain et de vin, la préparation des pains, désormais plus petits, devint l'office des prêtres et des clercs. Ils se servirent dès le ix^e siècle et peut-être auparavant de moules en fer qui rendaient facile la confection de petites hosties sans levain. Il n'était plus nécessaire de recourir à une fraction qui avait l'inconvénient de multiplier les parcelles. Dès lors l'usage du pain azyme régna universellement dans l'Église latine, sans qu'on ait songé pourtant à proscrire le pain fermenté qui était tombé en désuétude partout ailleurs qu'en Orient.

CHAPITRE III

De la confection du pain d'autel

À l'origine de l'Église, on dut employer, pour le mystère des autels, du pain qui servait à l'alimentation. Plus tard, par marque de respect pour le Sacrement, on confectionna, du moins en quelques endroits, des pains spécialement destinés à l'autel. « J'ai vu de mes yeux, dit Pallade (1), Candide, femme de Trajan, général en chef des armées de Valère, travailler toute la nuit à mouder et à pétrir de ses propres mains le pain de l'oblation. » Saint Pacôme prescrivait à ses moines de garder le silence et de se livrer à la méditation, quand ils pétrissaient des pains pour le Saint-Sacrifice (2).

Un ancien auteur (3) nous dit que le pain destiné au Sacrifice était fait parfois par le prêtre, à qui chaque famille donnait de la farine.

La Reine Radegonde confectionnait de ses mains, non seulement les hosties qui devaient être consacrées dans l'église de son monastère, mais elle en distribuait à de nombreux sanctuaires. Fortunat, nous apprend qu'elle consacra tout un carême à cette œuvre pie (4).

On lit dans le *Livre des miracles de saint Vandrille*, qu'une femme pieuse, qui avait été guérie en 891 par l'intercession du saint abbé, « avait fait des hosties qu'elle devait offrir à Dieu le lendemain; qu'elle s'était approchée du feu et qu'elle avait pris le fer où l'on pressait et où l'on faisait cuire les hosties. »

Vers la même époque, Théodulphe, évêque d'Orléans, ordonne à ses prêtres de confectionner eux-mêmes leurs hosties ou du moins de les faire préparer, en leur présence, par de jeunes clercs (5).

Au siècle suivant, saint Venceslas, duc de Bohême, cultivait un

(1) *Hist. ecclésiast.*, c. xxix.

(2) Muratori, t. III *Anecdotes*, p. 294.

(3) *De ritu missarum*, c. xxxviii.

(4) *Vita S. Radeg.*, l. I, n. 16.

(5) *Epist. ad fratres*, c. v.